

COMMISSION PERMANENTE

séance du 8 juillet 2005

CP 05/07-10

CASERNE DE GENDARMERIE DE VALENCE D'AGEN REVISION DE LOYER - AVENANT AU BAIL

Rapport de M. le Président :

Aux termes d'un acte administratif en date du 7 février 2000, le Département de Tarn-et-Garonne a donné à bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale, un immeuble situé place Peydegleyzes à Valence d'Agen.

Cette location a été consentie pour une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel de 93 417,71 €, à compter du 1^{er} février 1999, révisable tous les trois ans.

Le bail a été révisé le 1^{er} février 2002 moyennant un loyer annuel de 101 195 €.

Ceci exposé il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Après estimation des Services Fiscaux de Tarn et Garonne, le montant du loyer annuel de la caserne considérée est porté à la somme de 112 419 €.

Article 2 : Cette modification prend effet à compter du 1^{er} février 2005.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Conseil Général, l'avenant au bail à loyer portant sur la révision de loyer de la caserne de gendarmerie de Valence d'Agen.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 juillet 2005

CP 05/07-10

CASERNE DE GENDARMERIE DE VALENCE D'AGEN REVISION DE LOYER - AVENANT AU BAIL

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'acte administratif du 7 février 2000 donnant bail à l'Etat pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale, un immeuble situé place Peydegleyzyes à Valence-d'Agen,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant au bail à loyer concernant la caserne de gendarmerie de Valence-d'Agen aux conditions suivantes :
 - Datte d'effet : 1^{er} février 2005,
 - Durée du bail : 9 ans à compter du 1^{er} février 1999,
 - Coût du loyer annuel : 112 419 € après estimation des services fiscaux de Tarn-et-Garonne (révisable trisannuellement) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant au bail au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,